

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 502 294

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 82 04772

(54) Projecteur de véhicule.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 21 Q 1/00; B 60 Q 1/00; F 21 M 3/02; F 21 V 19/00.

(22) Date de dépôt 19 mars 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *RFA, 20 mars 1981, n° G 81 08 243.6.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 38 du 24-9-1982.

(71) Déposant : Société dite : WESTFALISCHE METALL INDUSTRIE KG HUECK & CO, résidant en
RFA.

(72) Invention de : Franz-Josef Schreckenberg et Hubert Thiemann.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

La présente invention concerne un projecteur de véhicule, que plusieurs cloisons insérées dans la calotte divisent en chambres à fonctions différentes, et dans lequel toutes les lampes à incandescence sont montées sur un porte-lampes commun.

5 L'invention vise à réaliser le projecteur à chambres multiples de façon à permettre la réalisation d'une forme quelconque mais aussi simple que possible du corps ou, quand une carrosserie plastique constitue simultanément le corps du projecteur, le montage facile et simple de ce dernier dans la carrosserie. Selon une caractéristique 10 essentielle de l'invention, une cloison au moins et le porte-lampes forment une seule pièce. Un tel projecteur de constitution simple permet une production économique.

Dans une forme de réalisation préférentielle de l'invention, le porte-lampes présente une aile repliée, qui forme la cloison, porte 15 une lampe à incandescence et s'insère dans la calotte. Le porte-lampes prend avantageusement appui, par une surface sensiblement équidistante de la calotte, sur au moins une cloison solidaire de cette dernière et à laquelle il est relié par un moyen de fixation amovible. L'extrême- 20 mité libre de l'aile du porte-lampes est en outre avantageusement repliée de 90° environ, s'insère dans la fente formée par les deux parties de la calotte et se place derrière une saillie de cette dernière. Le montage d'un tel porte-lampes est facile et rapide car, dans le cas 25 d'un projecteur à trois chambres par exemple, il se fixe par un seul moyen sur la cloison solidaire de la calotte.

25 Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, l'aile du porte-lampes, qui constitue une cloison s'engageant dans la calotte, forme avec la surface du porte-lampes sensiblement équidistante de la calotte et une cloison en U, reliée à cette dernière, une chambre intérieure entièrement fermée. Une chambre entièrement fermée 30 est par exemple requise pour le feu clignotant ou le feu de recul.

Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le porte-lampes est réalisé en tôle, car cette dernière constitue un fil de masse commun aux lampes à incandescence.

Une bonne assise du porte-lampes est garantie quand ce dernier 35 comporte un collet battu, qui entoure la cloison en U en formant cou-

vercle.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la cloison divisant le projecteur de véhicule en chambres est moulée sur la calotte réalisée en matière plastique ou une cloison en tôle est insérée dans 5 la calotte.

Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, une vis constituante le moyen de fixation du porte-lampes s'engage dans la cloison en tôle, perpendiculaire au porte-lampes, le filetage de la vis de fixation s'engageant dans au moins deux arcs semicirculaires, constitués par des crevées de la cloison, se complétant pour former un anneau et de rayon décroissant vers le bas. Un tel mode de fixation du porte-lampes sur la cloison est simple et sûr. 10

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à l'aide de la description détaillée ci-dessous d'un exemple 15 de réalisation et des dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 est une coupe longitudinale médiane d'un projecteur de véhicule à plusieurs chambres; et

la figure 2 est une coupe suivant l'axe A-A.

Les figures représentent un projecteur de véhicule rectangulaire 20 à trois chambres 1, 2, 3. La calotte 4 s'applique sur la carrosserie 6 par un joint d'étanchéité 6 logé dans son rebord. La carrosserie 6 est réalisée en matière plastique et constitue le corps du projecteur. Trois côtés de la chambre médiane 2 sont délimités par une cloison 7, repliée en U, réalisée en tôle et formant les chambres 2 et 3. La 25 cloison 7 est fixée avec la partie 9 de la calotte de la chambre médiane 2, insérée dans la calotte 4, dans cette dernière réalisée en une seule pièce. Le porte-lampes 10 en tôle est, suivant les deux chambres 2 et 3, équidistant de la calotte 4, 9 et repose par une moitié sur la cloison 7 en U. Deux douilles 11 sont montées sur le porte-lampes 10 pour les lampes à incandescence 22 des deux chambres 2 et 3. Une aile 12 du porte-lampes 10, repliée perpendiculairement à son axe longitudinal, forme la cloison entre la chambre 1 et la chambre médiane 2. La douille 13 pour la lampe à incandescence 14 de la chambre 1 est montée sur l'aile 12 du porte-lampes 10. Ce dernier est muni d'un collet battu 15, 30 qui entoure la cloison 7 en U en formant couvercle. Le porte-lampes 10, 35

constituant le fil de masse pour les lampes à incandescence 22 et 14, comporte une broche plate 15 repliée par rapport à son plan pour la mise à la masse.

5 L'extrémité libre 17 de l'aile 12 du porte-lampes 10 est repliée de 90° et ses coins sont biseautés. Les deux ailes 16 en regard de la cloison 7 en U sont plus courtes au voisinage de la calotte 4, 9.

10 L'extrémité libre 17 de l'aile 12 du porte-lampes 10, rétrécie par les deux biseaux, s'insère facilement entre les deux branches 16 de la cloison 7 en U, raccourcie au voisinage de la calotte 4, 9. Un pivo-tement du porte-lampes 10 vers la calotte 4, 9, jusqu'en appui sur la cloison 7 en U, fait pénétrer l'extrémité libre 17 de l'aile 12, repliée à 90°, dans une fente 8 formée par les deux parties 4 et 9 de la calotte, et la place derrière une saillie 21 de la calotte 4.

15 Une vis à tôle 19 fixe le porte-lampes 10 sur la partie centrale de la cloison 7 en U, perpendiculaire au porte-lampes 10. Le filetage de la vis à tôle 19 s'engage dans plusieurs arcs 20 semicirculaires, se complétant pour former un anneau, constitués par des crevées de la cloison 7 et de rayon décroissant vers le bas.

20 Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art au principe et aux dispositifs qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemples non limitatifs, sans sortir du cadre de l'invention.

Revendications

1. Projecteur de véhicule que plusieurs cloisons insérées dans la calottent divisent en chambres à fonctions différentes, et dans lequel toutes les lampes à incandescence sont montées sur un porte-lampes commun, ledit projecteur étant caractérisé en ce qu'une cloison (12) au moins et le porte-lampes (10) forment une seule pièce.
- 5 2. Projecteur de véhicule à plusieurs chambres selon revendication 1, caractérisé en ce que le porte-lampes (10) présente une aile repliée, formant la cloison (12), portant une lampe à incandescence (14) et dont l'extrémité libre (17) s'insère dans la calotte (4, 9); et le porte-lampes (10) prend appui, par une surface sensiblement équidistante de la calotte (4, 9), sur au moins une cloison (7) solidaire de cette dernière (4, 9) et à laquelle il est relié par un moyen de fixation amovible (19).
- 10 3. Projecteur à plusieurs chambres selon revendication 2, caractérisé en ce que l'extrémité libre (17) de l'aile (12 du porte-lampes (10) est repliée à 90° environ, s'insère dans la fente formée par les deux parties de la calotte (4, 9) et se place derrière une saillie (21) de la calotte (4).
- 15 4. Projecteur à plusieurs chambres selon une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'aile du porte-lampes (10), qui constitue une cloison (12) s'engageant dans la calotte (4, 9), forme avec la surface du porte-lampes (10) sensiblement équidistante de la calotte (4, 9) et une cloison (7) en U, reliée à cette dernière, une chambre intérieure (2) entièrement fermée.
- 20 5. Projecteur de véhicule à plusieurs chambres selon une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par la réalisation du porte-lampes (10) en tôle.
- 25 6. Projecteur de véhicule à plusieurs chambres selon une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le porte-lampes (10) est muni d'un collet battu (15) qui entoure la cloison (7) en U en formant couvercle.
- 30 7. Projecteur de véhicule à plusieurs chambres selon une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la cloison divisant le projecteur de véhicule en chambres (2, 3) est moulée sur la calotte
- 35

réalisée en matière plastique (4, 9) où une cloison (7) en tôle est insérée dans la calotte (4, 9).

8. Projecteur de véhicule à plusieurs chambres selon une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'une vis (19) constituant le moyen de fixation du porte-lampes (10) s'engage dans la cloison (7) en tôle, perpendiculaire au porte-lampes (10), le filetage de la vis de fixation (19) s'engageant dans au moins deux arcs (20) semi-circulaires, constitués par des crevées de la cloison, se complétant pour former un anneau et de rayon décroissant vers le bas.

FIG 1

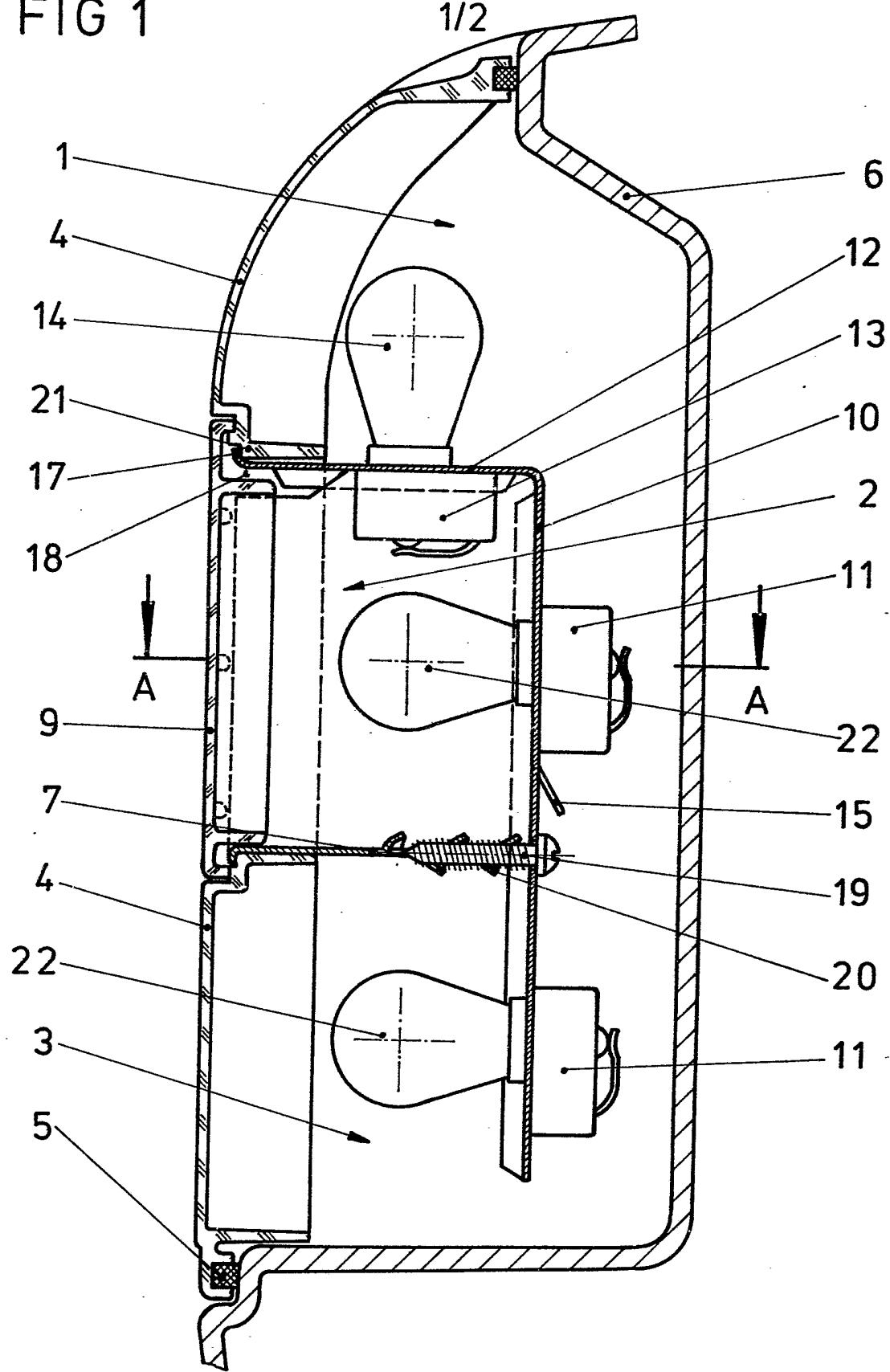


FIG 2

2/2

